

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE COLOMBEY-LES-BELLES (MEURTHE-ET-MOSELLE)

Nombre de membres afférents au C.M. : .....15  
Nombre de membres en exercice : .....15  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : .....15

Date de convocation : 4 Septembre 2020

Date d'affichage : 15 Septembre 2020

### SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le onze Septembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Benjamin VOINOT, Maire.

Présents : Mr BONNEAUX Patrice, Mme CARDOSO Adeline, Mr CHARPENTIER David, Mme CHARPENTIER Nathalie, Mme CROSNIER Nathalie, Mme FABREGA Aurélie, Mme MOREAU Geneviève, Mr NAVARRE Gaëtan, Mr OLLICHON Jean-Claude, Mme PESCARA Jacqueline, Mr VOINOT Benjamin, Mr VUILLEMARD Laurent, Mr WECKERING Gérard.

Absents excusés : Mr DIDRY Christian (procuration à Mr WECKERING), Mme ROBERT Sandrine (procuration à Mme CROSNIER)

Mr CHARPENTIER David a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

#### **OBJET : DCM 2020.09.04 – DOMAINE ET PATRIMOINE – 3.5.2 Actes de gestion du domaine public – Autres actes**

Création d'un espace pour les cavurnes dans le nouveau cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il reste actuellement une seule case disponible au Columbarium situé dans le nouveau cimetière et il propose de consacrer une partie de celui-ci aux cavurnes (ou jardin d'urnes) pour répondre aux demandes des familles.

Il explique que le cavurne est un petit caveau individuel aménagé en sous-sol et équipé d'une dalle de fermeture en ciment. Chaque cavurne pourra être recouvert d'un monument cinéraire et pourra recevoir d'une à quatre urnes selon sa dimension.

L'aménagement de ce site cinéraire pourrait se faire sur l'espace situé devant le Columbarium actuel et du jardin du souvenir soit deux rangées linéaires permettant l'installation d'une vingtaine de cavurnes au moins de dimensions 0.80 m X 0.80 m avec une allée de 0.30 m entre chaque concession.

Les emplacements seraient concédés selon les mêmes modalités que les concessions du cimetière, pour une durée de 15 ou 30 ans selon un tarif fixé par délibération du Conseil Municipal ; à cet effet, il propose la tarification suivante :

- 60,00 € pour les concessions d'une durée de 15 ans,
- 100,00 € pour les concessions d'une durée de 30 ans.

Un projet de modification du règlement du Columbarium et du Jardin du Souvenir est également présenté au Conseil Municipal afin d'inclure ce nouvel équipement en cas d'acceptation par les élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE la création d'un site cinéraire dans le nouveau cimetière, sur l'espace disponible devant le mur abritant les cases du Columbarium, sur lequel pourra être créé une vingtaine de cavurnes,
- FIXE les dimensions des futures concessions à 0.80 m X 0.80 m,
- FIXE les tarifs des concessions cinéraires (cavurnes) ainsi qu'il suit :
  - . 60,00 € pour les concessions d'une durée de 15 ans
  - . 100,00 € pour les concessions d'une durée de 30 ans
- APPROUVE le projet de modification du règlement intérieur du Columbarium et du Jardin du Souvenir annexé à la présente délibération et demande à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté nécessaire à son application,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet d'aménagement d'un nouveau site cinéraire.

Pour copie conforme  
Le Maire,  
Benjamin VOINOT